



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées**

Une enquête publique est ouverte du mardi 7 juin 2016 à 9h00 au vendredi 8 juillet 2016 à 16h00 sur le territoire de la commune de VERNEUIL LE CHATEAU, relative à la demande d'autorisation présentée par la société VAL DE LOIRE GRANULATS en vue d'exploiter une carrière située à VERNEUIL LE CHATEAU, au lieudit « Le Champ Ravagé ».

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, résumé non technique de l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale) sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : www.indre-et-loire.gouv.fr.

Le dossier est déposé en mairie de VERNEUIL LE CHATEAU et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les mardis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, et un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de VERNEUIL LE CHATEAU ou à l'adresse électronique pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant en objet "enquête carrière".

M. Gérard CAUDRELIER, directeur adjoint délégué du développement durable et environnement à la SNCF en retraite, a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Michel AUDEMONT, conseiller pédagogique de l'éducation nationale en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de VERNEUIL LE CHATEAU les vendredi 10 juin 2016 de 9h00 à 12h00, mardi 21 juin 2016 de 14h00 à 17h00, vendredi 1^{er} juillet 2016 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 8 juillet de 13h00 à 16h00.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société VAL DE LOIRE GRANULATS.

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de VERNEUIL LE CHATEAU et sur le site internet de la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Antoine LAMACHE Responsable Développement à la société VAL DE LOIRE GRANULATS (Le Bout de la Vallée Poiriou 41330 AVERDON)

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.